



n°3

Ville de

information
CORONAVIRUS
COVID-19

Douchy les Mines

Depuis plus de 10 jours, à l'image de la France toute entière, notre Commune vit au rythme de la pandémie « Coronavirus - Covid-19 ».

La Municipalité met progressivement en place une organisation de gestion de crise qui se transforme selon les évolutions de la situation.



Vous entraider, pour nous aider...

Dans ce combat du quotidien, la mise à jour du registre des personnes fragiles et isolées est primordiale.

Vous pouvez, pour vous-même ou pour quelqu'un d'autre, demander à y figurer.

Durant toute la période de confinement, chaque inscrit recevra régulièrement un appel téléphonique de la Municipalité ou

sera visitée si elle ne donne pas de nouvelles.

Des mesures pourront aussi être rapidement prises pour résoudre les situations d'urgence.

Des agents de la Commune et des élus pourront enfin rendre des services dus aux personnes véritablement seules et éloignées de leur famille.

Aussi, **nous en appelons au civisme et invitons chaque habitant à aider les**

membres de sa famille, ses amis et voisins et créer ainsi une grande chaîne de solidarité pour nous permettre ainsi d'accompagner les plus fragiles d'entre vous.

Bulletin distribué la semaine dernière à remplir et à déposer en Mairie aux heures d'ouverture (9 h à 12 h)

Téléphonez au 03.27.22.22.22

Envoyez un courriel à l'adresse solidarite.covid19@douchy-les-mines.fr



LE MOT DU MAIRE

Chères douchynoises, chers douchynois, chers amis,

Dans votre immense majorité, vous avez mesuré les enjeux de la lutte contre le coronavirus. Je vous en remercie.

Votre capacité à respecter les consignes, à faire preuve de civisme participe directement à préserver des vies. Le seul moyen pour sortir le plus rapidement de ce cauchemar épidémique est de faire bloc ensemble, de manière disciplinée et solidaire.

Cependant, ici ou là, je note des comportements irresponsables !!! Attroupements, promenades à plusieurs, commentaires inappropriés sur les réseaux sociaux, lesquels dans le drame qui assaille notre pays n'ont pas lieu d'être.

Je peux comprendre la difficulté du confinement surtout lorsque les logements sont petits et ne disposent pas de jardin. Pour autant, je suis sûr que les vies humaines valent ce sacrifice. Votre santé et celle de vos

proches ne méritent-elles pas ces efforts ? Chaque jour, je dois prendre des dispositions pour faire respecter les règles. Je continuerai à le faire dans le seul but de protéger la vie humaine.

Je mesure la difficulté du moment mais j'ai l'intime conviction que nous avons individuellement et collectivement les ressources pour vaincre ensemble cet ennemi invisible qui paralyse le monde entier.

Je vous assure que les agents de la Commune et du CCAS, à leurs côtés vos élus, mettent tout en œuvre pour protéger les plus vulnérables d'entre nous et améliorer votre quotidien.

A votre tour, je vous en conjure, aidez-les.

Aidez-vous, aidez-nous. Restez chez vous !!!

Prenez soin de vous et de vos proches.

Votre Maire,

Michel VENIAT



Fermeture de tous les lieux publics

... sauf ceux indispensables à la vie de la Nation.

Chacun sait désormais que la limitation des déplacements et des contacts sociaux est le seul moyen connu aujourd'hui pour enrayer la propagation de l'épidémie.

Seuls les services indispensables à la vie de la Nation sont maintenus, comme :

- les soins aux personnes (hôpitaux, médecins et infirmiers de ville...)
- les commerces alimentaires
- les services publics de première nécessité (Mairies, Policiers, Militaires, services de l'énergie, des télécommunication, de l'eau et de l'assainissement...).
- les entreprises dont l'activité ne peut cesser pour de multiples raisons (activités structurantes...)
- ...

Les autres entreprises publiques ou privées sont invitées à maintenir les salariés à leur domicile en chômage technique, en inactivité ou en télétravail lorsque cela est possible.

La Municipalité a aussi son rôle à jouer pour garantir aux habitants les services de première urgence, comme :

- Préserver un accueil à l'Hôtel de Ville
- Assurer l'Etat-Civil pour les naissances et décès
- Accompagner les plus fragiles avec le CCAS (personnes âgées, fragiles, isolées, sans ressources...)
- Maintenir le lien à domicile (service aux personnes et livraison de repas, concours de dessin pour les enfants..)
- assurer la continuité pédagogique et culturelle dématérialisée des professeurs de musique,

de la médiathèque et de l'Imaginaire.

- Accueillir les enfants des personnels soignants sur les temps périscolaires en lien avec l'école... et demain peut-être les enfants d'autres corps de métiers et sur des horaires élargis.
- Assurer les urgences techniques
- Informer les populations
- Garantir le paiement des factures aux entreprises
- Assurer l'entretien des locaux occupés par les services

Sur le territoire communal, tous les établissements recevant du public (sauf exception comme l'Hôtel de Ville, les écoles pour l'accueil des enfants des professionnels de santé...) et les espaces publics pouvant être clos ont été fermés jusqu'à nouvel ordre, il en va par exemple :

SAUVEZ DES VIES
**RESTEZ
CHEZ VOUS**

APPEL AU CIVISME

Un certain nombre de personnes ne semble pas avoir pris la mesure de la menace virale.

Aussi, nous en appelons au civisme et au sens des responsabilités de chacun.

“Restez chez vous”

Évitez les sorties non indispensables et les rassemblements.

- de toutes les salles de sports et du complexe sportif
- du Beffroi
- des lieux culturels
- des salles de réunion et salles polyvalentes
- du parc Maingoval
- du cimetière

... puisque tous les déplacements non indispensables sont interdits.



Suite aux dernières directives gouvernementales, le marché hebdomadaire sera fermé jusqu'à nouvel ordre.

Appel aux soignants et commerçants

Sur la Commune, certains médecins ont mis en place des téléconsultations, des commerçants proposent des services de livraison à domicile.

La Municipalité peut se faire le relais de ces initiatives en les diffusant sur son site Internet ou dans ses publications toutes boîtes.

Contactez-nous à l'adresse : mairie.douchy@wanadoo.fr



Ville de Douchy les Mines
Hôtel de Ville - Place Paul Eluard
59282 DOUCHY LES MINES
Tél. : 03.27.22.22.22



Maintenons le lien

Nos enfants ont du talent



Cette période est bouleversante et difficile. Nous mesurons et comprenons la difficulté du confinement, notamment pour les familles qui habitent en appartement.

Pour autant, il faut croire en notre capacité à dépasser la contrainte.

C'est donc le moment de réinventer de nouvelles façons de faire vivre nos liens sociaux et c'est pourquoi la Municipalité propose à tous les enfants un jeu, comme d'autres communes l'ont déjà initié.

La Ville lance le concours

"Nos enfants ont du talent !"

Tous les 5 jours un thème nouveau.

Le 1^{er} thème est celui de la solidarité.

Dessins, poèmes, chansons, vidéos, maquettes : tous les moyens à votre disposition pour vous exprimer.

Nous les publierons sur la page Facebook du Maire pour valoriser nos graines d'artistes. Chaque enfant sera récompensé.

À envoyer à :

nosenfantsontdutalent@douchy-les-mines.fr

« Les douchynois ont du talent »

Dans le même esprit que l'initiative « Nos enfants ont du talent », la Municipalité lance « Les douchynois ont du talent ».

Le thème est simple et durera toute la période du confinement :

"Derrière nos murs, mon Imaginaire"

En effet, si nous sommes tous forcés de rester à domicile, l'espace de notre Imaginaire ne se limite pas à nos quatre murs.

Par vos textes, vos poèmes, vos cartes postales, vos chansons, vos dessins, vous pourrez dire ce dont vous rêvez, ce que demain sera fait, un espoir, un voyage, un repas entre amis...

Laissez courir votre esprit vers des dimensions nouvelles, une forme de bonheur réinventé, brisez vos liens pour créer du lien !!!



« L'Imaginaire », vous le savez, c'est aussi le Centre des Arts et de la Culture, un espace de diffusion culturelle et d'expression artistique au service des habitants de Douchy-les-Mines, qui rayonne bien au-delà des frontières communales.

Par vos créations, vous contribuerez à faire vivre la médiathèque et l'Imaginaire, actuellement contraints d'hiberner.

Vos productions sont à envoyer à :

lesdouchynoisontdutalent@douchy-les-mines.fr

ou à déposer en Mairie sous enveloppe en indiquant
Opération « Les douchynois ont du talent »

Le personnel du Service culturel, de la Médiathèque, se chargera de mettre en valeur vos créations.

Elles pourront être diffusées sur les réseaux sociaux et les sites Internet municipaux, faire l'objet de publications ou d'une exposition après le confinement.

Une histoire reste à écrire... A vos crayons, à vos stylos !!!



www.facebook.com/michel.veniatmaire.3

www.facebook.com/Mediathequedouchylesmines

www.facebook.com/CentredesArtsetdeLaCulture



<http://douchy-les-mines.com>

<https://imaginaire-douchy.fr>

LES AGENTS COMMUNAUX ET DU CCAS AU SERVICE DU PUBLIC



Depuis le début de la crise sanitaire, les agents de la Commune et du CCAS se sont mis au service du public.

Aux côtés de leurs collègues soignants, pompiers, policiers, militaires, commerçants, postiers, ripeurs et de tous les salariés sur le terrain ou en télétravail, ils assurent la continuité des services à la population afin de garantir à chacun des conditions de vie acceptables et dignes d'une société moderne.

Tous les jours au contact du public, les personnels du service d'aide à domicile, de la restauration à domicile, du CCAS, de l'Etat Civil, des affaires scolaires, de la petite enfance, du périscolaire, les services techniques remplissent des missions essentielles.

Collectivement et individuellement, Remercions-les !!!

Soutien au Commerce et à l'activité locale

La Municipalité prend actuellement contact avec les commerçants de la Commune à même d'organiser la vente à domicile de produits de première nécessité.

Cette initiative a pour but de soutenir le commerce local tout en offrant aux habitants des services de proximité et en limitant les déplacements.

Des informations seront disponibles sur le site Internet de la Commune et diffusées dans un prochain bulletin.

Parallèlement, des contacts sont en cours avec les bailleurs et les services

Des masques pour nos agents et Solidarité avec les soignants



La Municipalité vient de contrôler un certain nombre de masques FFP2 rangés depuis longtemps dans ses stocks de réserve sanitaire.

Si ces derniers sont périmés, ils peuvent néanmoins rendre de grands services aux personnes les plus exposées.

Rappelons que la pénurie de masques risque de durer encore quelques temps et qu'il est indispensable de

de l'Etat afin de chercher à alléger les charges qui pèsent sur les entreprises locales.

Demain, il nous faudra compter sur chaque douchinois afin qu'il fasse sa part en réservant ses premiers achats d'après confinement aux commerçants locaux.

LIVRAISONS A DOMICILE

Boulangeries – Pâtisseries

(Livraisons gratuites)

La Baguette dorée : 09 83 93 97 19
(Possibilité de livrer la presse)

Boulangerie Hurbin : 09 53 85 25 00
03 27 44 48 17

Dessert de la mine : 03 27 31 93 48

Le Mille-feuille : 06 18 31 81 37
09 86 40 42 23

réserver le peu d'unités disponibles à celles et ceux d'entre nous qui, sur le terrain, sont en contact avec des malades ou des gens susceptibles d'être infectés ou, encore, des personnes fragiles parce qu'âgées ou malades chroniques.

Aussi, en accord avec les services de coordination de l'Etat et les acteurs locaux, il a été décidé de réserver, une part de ce stock aux personnels de la Commune du Service d'Aide à Domicile du CCAS et des agents qui



STOP aux décharges sauvages

L'abandon et le dépôt d'ordures est une infraction au Code de l'environnement punie d'une amende entre 68 € et 150.000 €.

En ces temps particulièrement difficiles, il devient encore plus inacceptable de constater l'incivisme de certains de nos concitoyens.

En cas d'infraction constatée la Commune n'hésitera pas à porter plainte et se constituer partie civile.

encadrent les enfants des personnels soignants afin d'éviter de contaminer ou d'être contaminés eux-mêmes par ceux dont ils s'occupent au quotidien.

Le reste des masques sera remis à la Maison de retraite Louis Aragon de Douchy les Mines ainsi qu'aux soignants locaux par l'intermédiaire du réseau des pharmacies.

Il est indispensable de protéger en priorité celles et ceux d'entre nous qui, au quotidien, soignent et aident nos parents, nos enfants, nos amis, nos voisins.



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

« La Ville de Douchy les Mines met ce document (recto / verso pour l'utiliser au moins 2 fois) à votre disposition pour vos déplacements indispensables.

Pour des raisons de bonne gestion des ressources en papier et en encre, il vous est demandé de faire preuve de civisme en le recopiant plutôt qu'en le photocopiant.

Vous participerez ainsi à la préservation des ressources naturelles ainsi qu'à une gestion plus durable de notre planète. »



Je soussigné(e) :

Mme/M. :

Né(e) le : À :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés².
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).
- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative.
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :

Le : à h

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

² A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.